

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 06.03.98.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 10.09.99 Bulletin 99/36.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : THUAL JACQUES — FR.

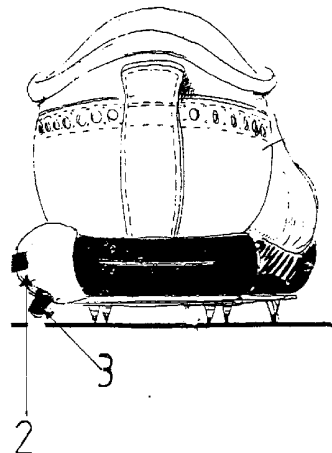
72) Inventeur(s) : THUAL JACQUES.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) :

54) CHAUSSURE DE GOLF FACILITANT LE TRANSFERT LORS DU "SWING".

57) La présente invention a pour objet une paire de chaussure de golf pourvue de crampons, de clous ou de reliefs divers antidérapants caractérisée par un prolongement (2) de la semelle (1) latéral extérieur au pied gauche (C. G.) dans le cas d'un droitier ou au pied droit dans le cas d'un gaucher, formé d'une partie remontante arrondie en excroissance (2) munie également de parties en relief antidérapantes (3) telles que crampons, clous, destinés à permettre un transfert plus facile du poids du corps sur le pied droit et mieux sule côté latéral extérieur du pied gauche dans le cas d'un droitier, les parties en relief permettant d'éviter au pied gauche, lors de la poussée qu'amène le poids du corps sur le pied gauche, de déraiper.



DESCRIPTION

La présente invention a pour objet une paires de chaussures de golf destinée à faciliter le transfert d'un pied sur l'autre lors du mouvement du "swing".

5 La réalisation d'un bon "swing" nécessitant impérativement le passage d'un pied sur l'autre à la montée, à savoir pour un droitier, sur le pied droit puis à la descente le transfert se faisant sur le pied gauche. Le mouvement étant inversé dans le cas d'un gaucher. Les chaussures habituelles utilisées pour le golf présentant généralement une semelle à angle droit au niveau de ses bords latéraux ne facilitent pas ce passage et le rendent plus brutal du fait de
10 cet angle droit.

Aux fins d'éviter de tels problèmes, la présente invention a pour objet une paire de chaussure de golf pourvue de parties en relief telles que crampons, clous ou reliefs divers antidérapants caractérisée par un prolongement de la semelle latéral extérieur au pied gauche dans le cas d'un droitier ou au pied
15 droit dans le cas d'un gaucher, formé d'une partie remontante de la semelle, en excroissance munie également de parties en relief antidérapantes telle que crampons, clous, destiné à permettre un transfert plus facile du poids du corps sur le pied gauche et de préférence prolongé sur le côté latéral extérieur dudit pied gauche dans le cas d'un droitier, les parties en relief
20 permettant également d'éviter au pied gauche, lors de la poussée qu'amène le poids sur le pied gauche, de déraiper.

Selon d'autres caractéristiques, le prolongement latéral en excroissance de la semelle présente une forme arrondie. En variante : ce prolongement latéral de la semelle est une partie en oblique suivant un angle obtu par rapport au
25 plan de la semelle.

De préférence la partie en excroissance sur la partie verticale latérale habituelle dépasse en hauteur l'épaisseur de la semelle ce qui lui permet de recevoir sur cette hauteur les divers reliefs tels que clous, crampons qui par leur contact avec le sol vont empêcher le pied de déraiper tout en recevant
30 plus facilement le poids du corps.

Selon d'autres particularités, lorsque la paire de chaussure est du type à semelle à coussin d'air, le logement de l'air est d'une forme asymétrique en coupe transversale dans chaque chaussure, ce logement allant en s'élargissant vers le côté latéral droit, de chaque pied pour un droitier et
35 inversement pour un gaucher, de façon à permettre, lors de la montée et du "transfert" du poids sur le pied droit, la compression de ce coussin qui aide lors de la descente en se décompressant le passage du corps sur le pied gauche.

40 La paire de chaussure de golf selon l'invention est en outre caractérisée en ce que la chaussure droite pour un droitier ou gauche pour un gaucher comporte également latéralement une remontée cette fois prévue intérieure oblique ou arrondie munie également de parties en relief antidérapantes tels que crampons, clous ou formes en reliefs pour maintenir et aider la poussée vers le pied gauche pour un droitier, droite pour un gaucher.

5 La ou les parties dites en excroissance peuvent être monoblocs avec la semelle avec cependant en variante la possibilité que la ou les excroissance(s) ou parties oblique(s) soi(en)t rapportée(s) sur la semelle par des moyens de fixation tels que collage, vissage ou autre moyen.

10 Une description plus détaillée va être effectuée en référence aux dossiers joints qui représentent respectivement :

- FIG 1 - une vue de mouvement de transfert lors du "swing" avec des chaussures normales.

- FIG 2 et 2A - des vues arrières de la chaussure gauche d'une paire de chaussure pour droitier équipée d'une excroissance selon l'invention prévue arrondie dans le cas de la FIG 2 et selon un angle obtu dans le cas de la FIG 2A.

- FIG 3 - une vue en coupe transversale de la chaussure de la FIG 2, faisant apparaître en outre une semelle avec coussin d'air asymétrique.

11 - FIG 4, 5 et 6 - vues respectivement de côté latéral extérieur, de dessous et de dessus de la chaussure de la FIG 2.

- FIG 7 et 8 - vues arrière et en coupe transversale vue de l'avant de l'autre chaussure donc droite d'une paire de chaussure pour droitier, prévue également avec une semelle avec coussin d'air asymétrique.

60 - FIG 9 et 10 - vues de côté et de dessous de la chaussure droite des figures 7 et 8.

En référence à ces dessins, la fig. 1 montre bien la difficulté de passer sur le côté extérieur du pied gauche pour un joueur droitier ainsi que de réaliser la poussée par le pied droit.

65 Ainsi, il convient de faciliter le passage par transfert du poids sur le pied gauche et plus précisément sur le côté extérieur de ce pied. Cette position finale, illustrée en FIG 1, étant celle de la majorité des bons joueurs amateurs et des professionnels. Pour ce faire, conformément à la FIG 2, il sera réalisé pour la chaussure gauche (CG) en prolongement latéral extérieur de la semelle (1) une partie en excroissance arrondie (2) ou oblique (2A) munie de crampons (3) ou de clous ou autres formes de reliefs qui empêcheront le pied
70 de déraiper lors de la poussée qui amène le poids du corps sur le pied gauche

et fréquemment sur le côté latéral extérieur. Cette partie (2) au lieu d'être monobloc avec la semelle (1) comme représenté peut être indépendante et rapportée et fixée sur la partie normalement verticale de la semelle par vis ou tout autre moyen de fixation et peut être réalisée dans les matières
75 habituelles des semelles (cuir, caoutchouc, plastique...) ou être réalisée dans une matière différente pour des raisons de fabrication ou d'aspect.

En référence aux figures 4 et 5 les parties en excroissances prévues sur le pied gauche, sur le côté extérieur latéral gauche de la semelle et pour le pied
80 droit sur le côté latéral intérieur gauche sont réparties en deux zones de chaque côté de la voûte plantaire soit : en avant et en arrière.

Dans le cas où un coussin d'air comprimé (5), selon FIG 3 est disposé dans l'intérieur de la semelle (1) de la chaussure gauche (CG) : lors de la montée et du transfert du poids sur le droit il y a compression de ce coussin (5) : il
5 aide à la descente en se décompressant lors du passage sur le pied gauche ou mieux sur le côté du pied gauche (FIG 3), pour ce faire le logement (6), du coussin d'air est prévu en allant en s'élargissant transversalement à la semelle (1) du pied gauche à l'opposé de l'excroissance (2), c'est-à-dire vers le côté intérieur, lui donnant une forme asymétrique.

En référence aux figures 7 et 8, une excroissance (9) sur le côté intérieur de la chaussure droite (C.D.), peut être prévue sur le côté latéral sur la remontée
10 de la semelle (1) très similaire à celle du pied gauche pour maintenir et aider la poussée vers ce même pied (gauche), ceci permettant de conforter la tenue au sol du pied droit lors de cette poussée.

De même pour ladite chaussure droite (C.D.) un coussin d'air (10) similaire à
15 celui (5) de la chaussure gauche (C.G.) défini par un logement asymétrique (7) allant en s'élargissant vers l'extérieur à l'opposé de l'excroissance (9). Il est à signaler en outre que dans le cas où les zones en excroissance (2) sont réparties de part et d'autre de la voûte plantaire, les logements (6) pour les coussins d'air (5) prévus asymétriques sont également répartis de part et d'autre de voûte plantaire et situés sur une longueur correspondant à celle des dites parties en excroissance comme illustrée en figures 4 et 5 d'une chaussure gauche. Cette disposition s'appliquant également à la chaussure droite d'un droitier et inversement pour un gaucher.

Aménagé dans l'épaisseur de la semelle (1) et aide par sa décompression le transfert du poids du pied droit sur le pied gauche.

REVENDEICATIONS

- 5 -1- Paire de chaussure de golf pourvue de parties en relief antidérapantes telles que crampons, clous caractérisée par un prolongement latéral extérieur au pied gauche, dans le cas d'un droitier, ou du pied droit dans le cas d'un gaucher, formé d'une partie remontante (2) en excroissance munie également de parties en relief antidérapantes telles que crampons, clous (3), destinée à permettre un "transfert" plus facile du poids du corps du pied droit sur le côté latéral extérieur du pied gauche dans le cas d'un droitier, tout en permettant, grâce aux parties en reliefs telles que crampons, clous
- 10 au pied gauche, lors de la poussée qui amène le poids du corps sur le pied gauche, afin d'éviter de dérapier.
- 2- Paire de chaussure de golf selon la revendication n° 1 caractérisée par le fait que le prolongement de la semelle est une excroissance arrondie (2).
- 3- Paire de chaussure de golf selon la revendication n° 1 caractérisée par le fait que le prolongement de la semelle est une excroissance oblique (2 a) suivant un angle obtus par rapport au plan de la semelle (1).
- 15 -4- Paire de chaussure de golf selon l'une quelconque des revendications 1, 2 et 3 caractérisée en ce que la partie en excroissance (2) dépasse en hauteur l'épaisseur de la semelle (1).
- 20 -5- Paire de chaussure de golf selon l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 4 du type à semelle à coussin d'air caractérisée en ce que le logement (6) du coussin d'air dans la semelle présente en coupe transversale une forme asymétrique dans chaque chaussure, ce logement allant en s'élargissant vers le côté latéral droit de chaque pied pour un droitier et inversement pour un gaucher. Ceci de sorte à permettre lors de la montée et du transfert du poids sur le pied droit la compression de ce coussin qui aide lors de la descente en se décompressant, le passage du corps sur le pied gauche.
- 25 -6- Paire de chaussure de golf selon l'une quelconque des revendications 1, 2, 3, 4, 5, caractérisée en ce que la chaussure droite pour un droitier ou gauche pour un gaucher comporte également une remontée intérieure oblique ou arrondie (9) munie de parties en relief antidérapantes telles que clous, crampons (8), pour maintenir et aider la poussée vers le pied gauche pour un droitier, droite pour un gaucher.
- 30 -7- Paire de chaussure de golf selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce que la (ou les) l'excroissance(s) (2, 9) est (sont) monobloc(s) avec la semelle (1).
- 35

- 8- Paire de chaussure de golf selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 caractérisée en ce que la (ou les) excroissance(s) (2, 9) est (sont) rapporté(es) sur la semelle par des moyens de fixation tels que collage, vissage.
- 40 -9- Paire de chaussure de golf selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 caractérisé en ce que l'excroissance latérale extérieure (2, 9) est répartie en deux zones situées en avant et en arrière de la voûte plantaire.
- 10- Paire de chaussure de golf, selon les revendications 5 et caractérisée en ce que le ou les logements (6) un coussin d'air (5) sont situés dans la semelle (1) de chaque côté de la voûte plantaire sont d'une part sous l'avant pied et d'autre part dans la partie située sous le talon, sur la longueur des zones en excroissance de la semelle diminué des parties planes nécessaires à la structure de ladite semelle formant ainsi un seul logement pour le coussin d'air.
- 45

Fig - 2

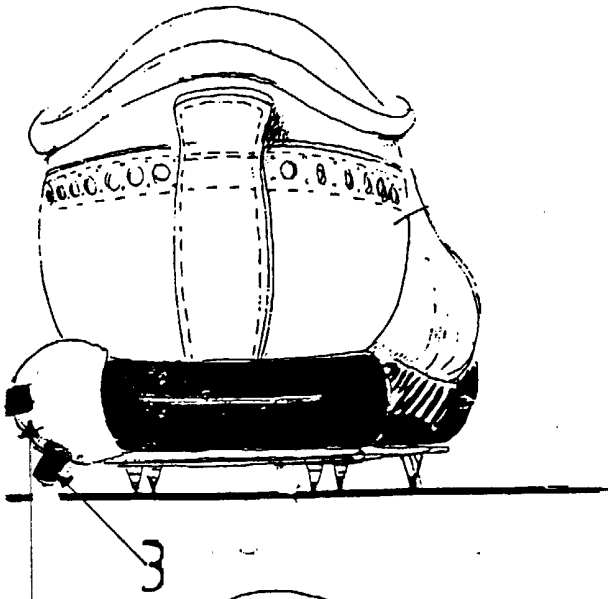


Fig - 1

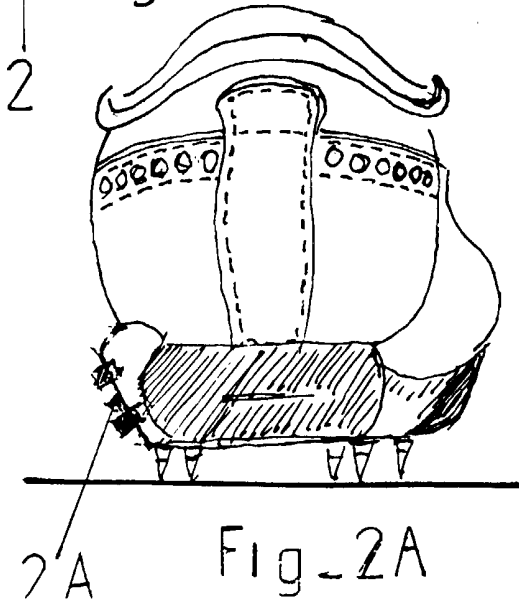


Fig - 2A

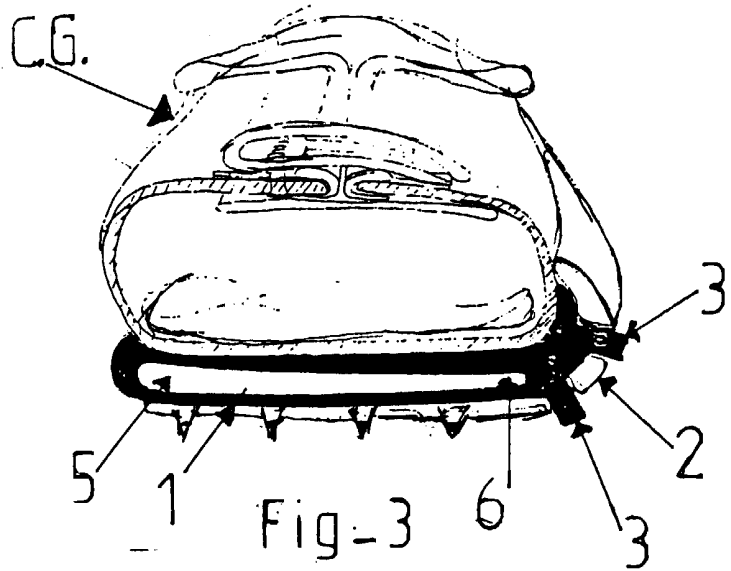


Fig - 3

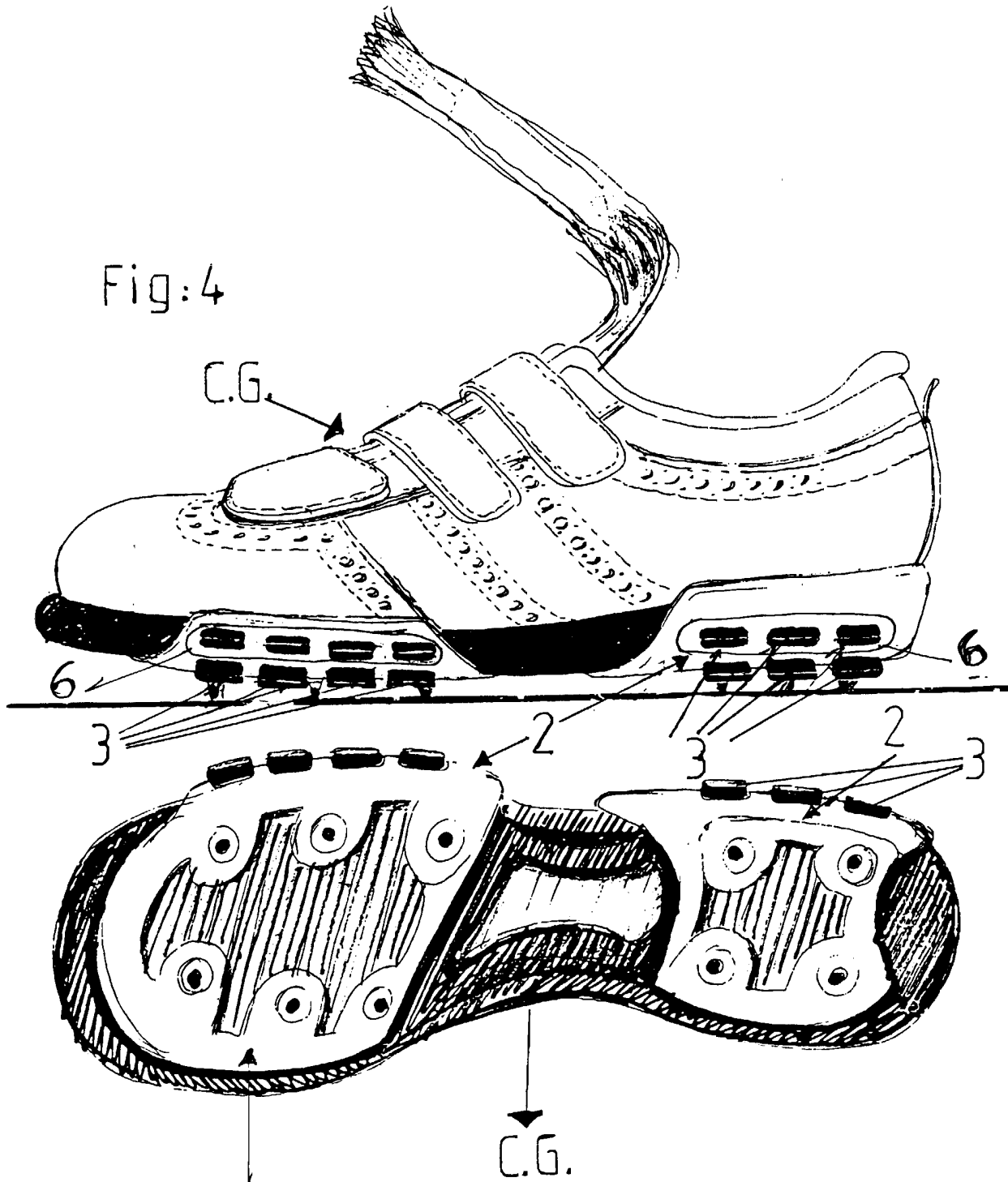
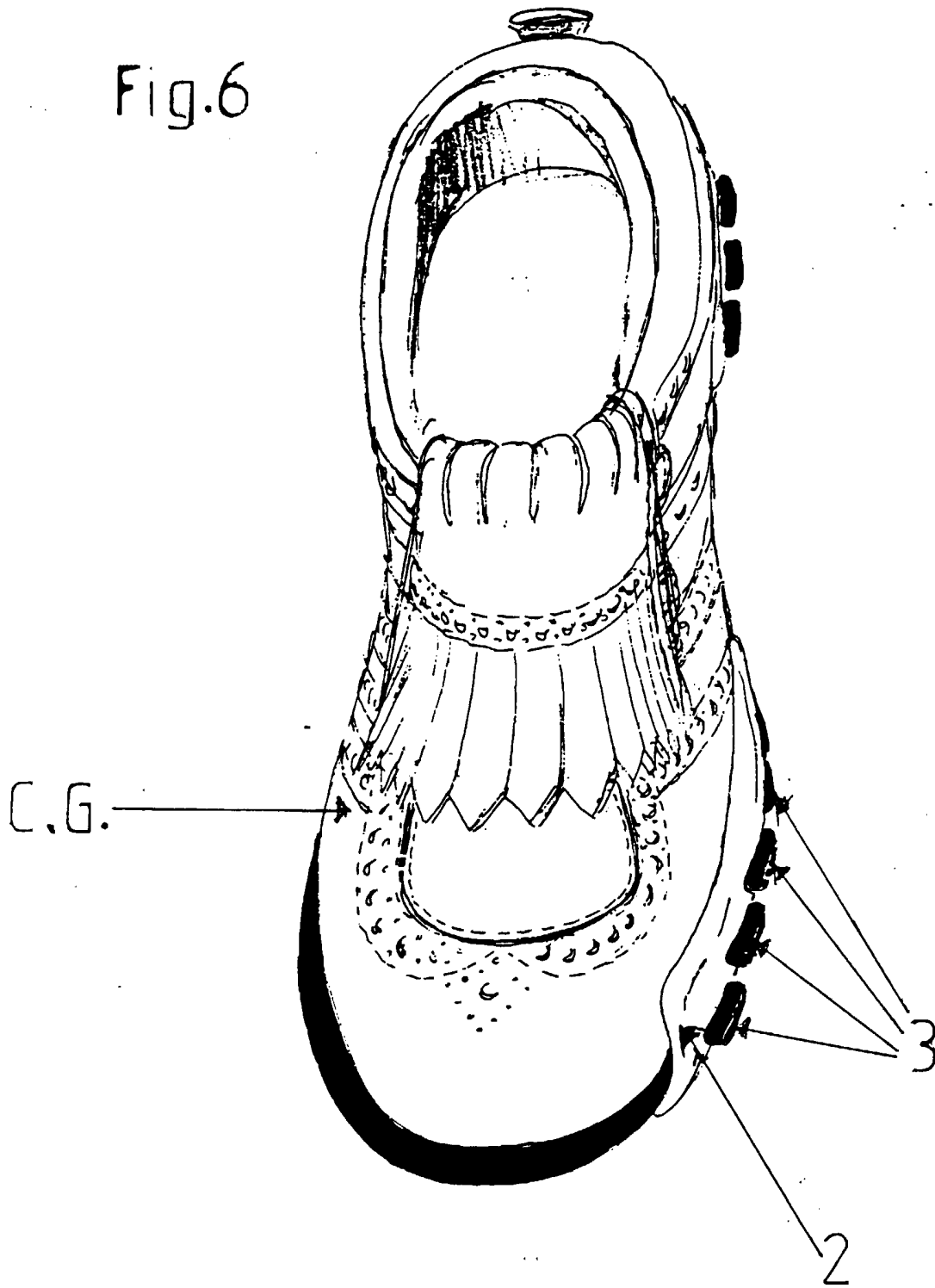


Fig:4

Fig.5

Fig.6



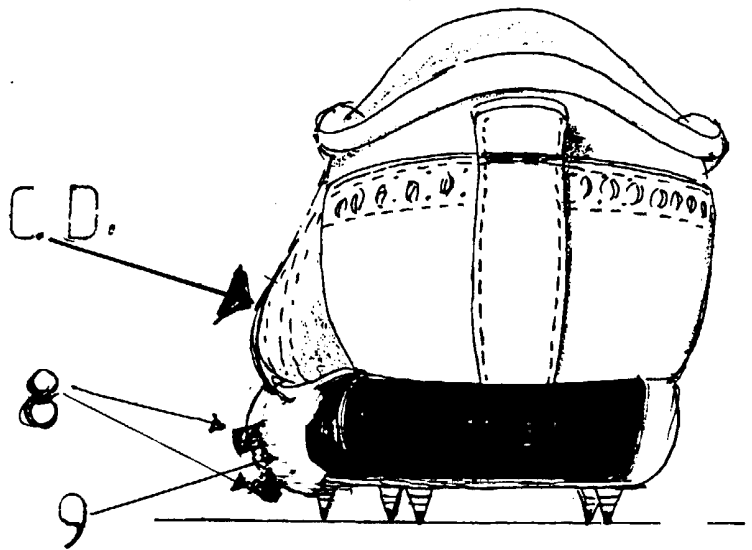


Fig. 7

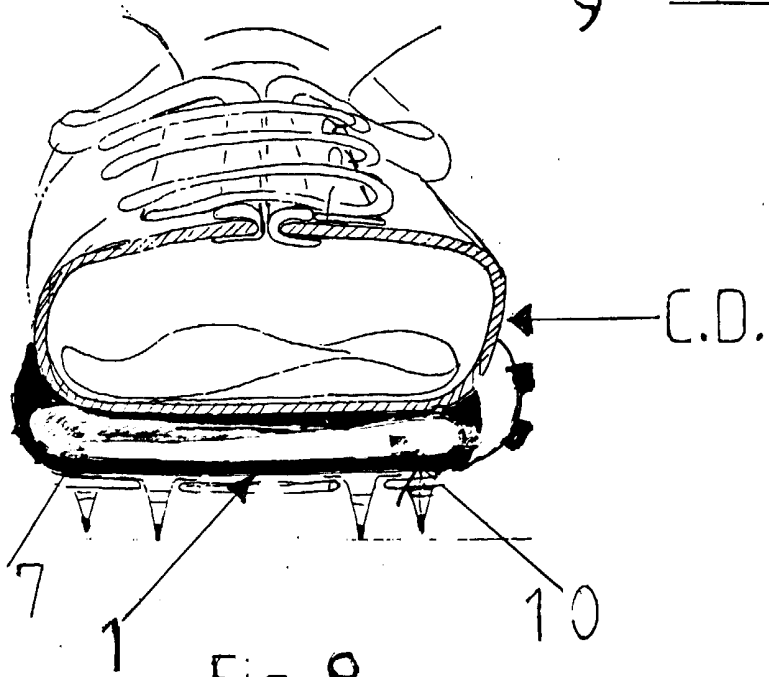


Fig. 8

Fig. 9

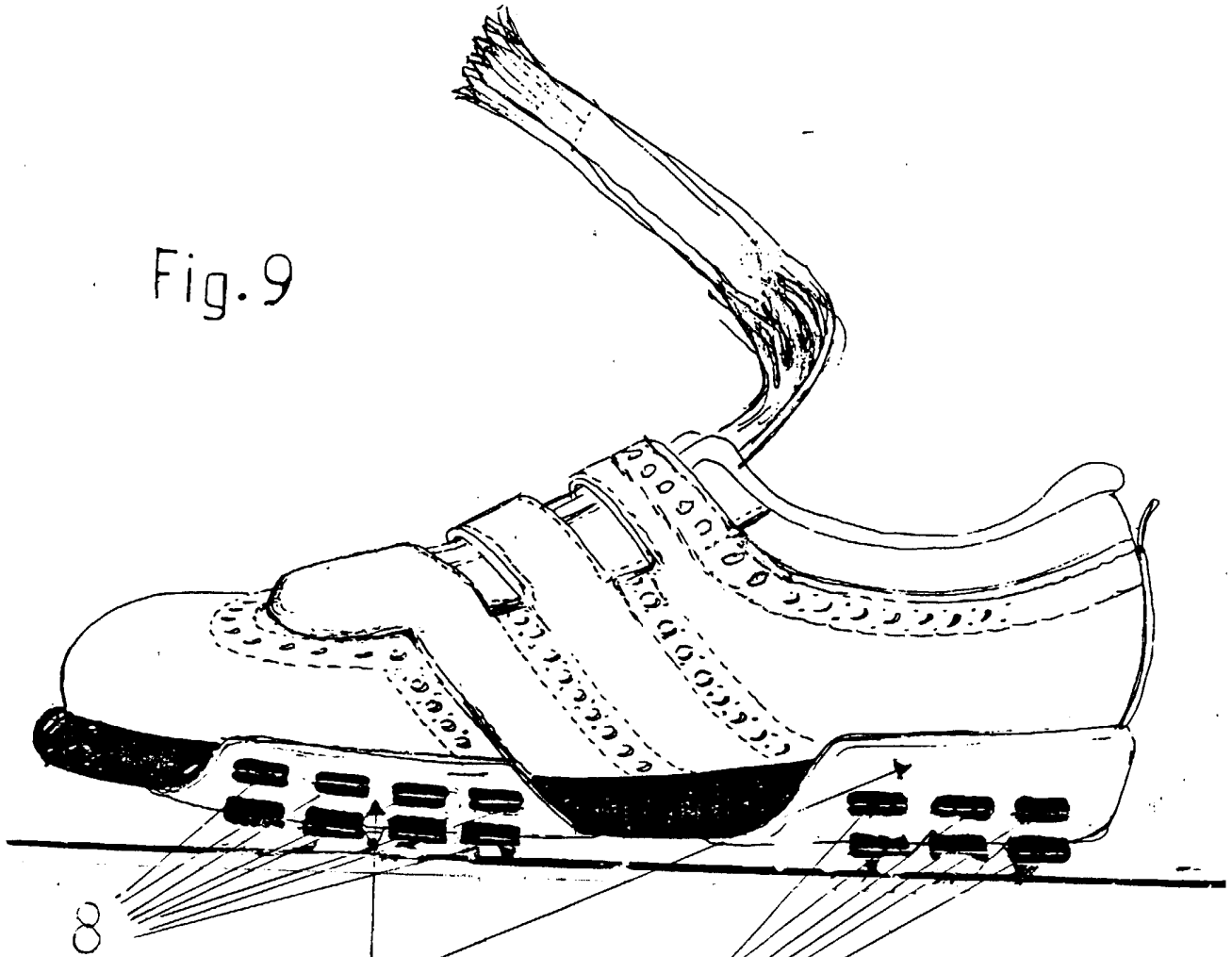
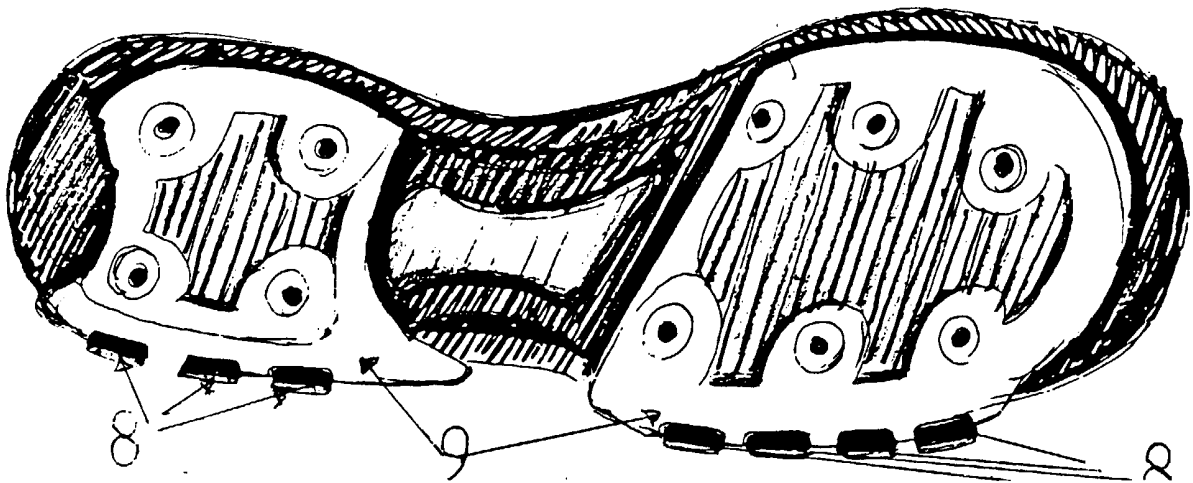


Fig. 10



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 560302
FR 9802746

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	US 4 748 753 A (JU CHANG N) 7 juin 1988 * le document en entier * ---	1-10
A	US 4 524 531 A (VANDERIPE DONALD R) 25 juin 1985 * colonne 3, ligne 27 - ligne 49; figures * ---	
A	US 4 149 324 A (LESSER LES ET AL) 17 avril 1979 * le document en entier * ---	1-10
A	US 4 161 829 A (WAYSER ALAIN) 24 juillet 1979 * colonne 2, ligne 45 - colonne 3, ligne 9 * ---	1-10
A	WO 87 07480 A (BOOTS & BOATS INC) 17 décembre 1987 * page 7, ligne 8 - page 8, ligne 2; figures * ---	1-10
A	US 2 179 942 A (LYNE) 14 novembre 1939 * figures * ---	1
A	US 4 715 133 A (HARTJES RUDOLF ET AL) 29 décembre 1987 * colonne 2, ligne 59 - ligne 64 * ---	5,10
A	US 4 527 345 A (LOPEZ LOPEZ JULIO) 9 juillet 1985 * colonne 4, ligne 26 - ligne 33; figures * -----	1-10

DOMAINES TECHNIQUES
RECHERCHES (Int.CL.6)

A43B

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)

Date d'achèvement de la recherche

8 octobre 1998

Examineur

Scholvinck, T

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

- X : particulièrement pertinent à lui seul
- Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
- A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général
- O : divulgation non-écrite
- P : document intercalaire

- T : théorie ou principe à la base de l'invention
- E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.
- D : cité dans la demande
- L : cité pour d'autres raisons
- & : membre de la même famille, document correspondant